

POF-ÉTUDES

QUELQUES ASPECTS DE LA CONDITION DE DHIMMI JUIFS D'AFRIQUE DU NORD AVANT LA COLONISATION

(d'après des documents de l'Alliance Israélite Universelle)

par

DAVID LITTMAN

YOD

Revue des Etudes

Hébraïques et juives

modernes et contemporaines

Volume 2 - fascicule 1 - octobre 1976

(réédition, Genève)

YOD

REVUE DES ETUDES HEBRAIQUES ET JUIVES MODERNES ET CONTEMPORAINES

Publiée sous les auspices de

L'INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES

Directeurs de la publication : René SIRAT, Doris BENSIMON

Rédacteur en chef : Mireille HADAS-LEBEL

Comité de rédaction : Alex DERCZANSKY, Myriam FELDHENDLER,
Lilly SCHERR

Revue semestrielle :

Abonnement 1975 : 20 F. 2, rue de Lille

Abonnement 1976 : 25 F. 75007 PARIS

EDITORIAL

Malgré l'existence d'une importante bibliographie relative aux juifs d'Afrique du Nord, ces derniers se sentent mal connus et se connaissent mal eux-mêmes. Il est vrai que les nombreuses "Histoires des Juifs" ont rarement tenté de les faire sortir de l'ombre, cela sans doute faute de documents connus et publiés.

Le déracinement de ces communautés n'est certes pas propice à la conservation de tels documents qui feraient le bonheur de l'historien. Que d'archives familiales attendent encore probablement celui qui saura leur redonner vie ! Déjà, le projet de ce numéro de Yod qui a éveillé chez certains de nos amis un vif intérêt, les a engagés à nous communiquer quelques documents dont la valeur historique est indéniable. Nous nous réservons de les publier dans les numéros à venir, en espérant que d'ici là, d'autres découvertes analogues viendront enrichir notre documentation. Dans cette perspective, nous lançons donc un appel à tous nos lecteurs.

L'histoire et la sociologie des communautés juives d'Afrique du Nord suscitent actuellement en Israël et dans le monde, un renouveau d'intérêt. La France qui a intégré une si grande partie de ces communautés, ne doit-elle pas apporter sa contribution ?

Mireille HADAS-LEBEL
(Yod, octobre 1976)

L'article qui suit a paru dans le 3e numéro de YOD en octobre 1976 (pp. 22-52). Sa réédition à Genève, autorisée sous forme de plaquette, a permis de réintégrer des lettres et des extraits, ainsi que des photographies qui, faute de place, avaient dû être coupées de la version originale publiée dans YOD.

Copyright © 1977 David Littman. Tous droits réservés.

QUELQUES ASPECTS DE LA CONDITION DE DHIMMI JUIFS D'AFRIQUE DU NORD AVANT LA COLONISATION

(d'après des documents de l'Alliance Israélite Universelle)

par

DAVID LITTMAN

Jusque dans les dernières décennies du 19ème siècle et même encore au début de ce siècle, les Juifs du Maghreb — ainsi que ceux de la plupart des autres pays musulmans — étaient astreints à vivre en groupes séparés du reste de la population. Ils résidaient dans des quartiers spéciaux, devaient porter un vêtement distinctif, tandis que le port d'armes leur était interdit et que leur témoignage sous serment était rejeté par les tribunaux musulmans. Leur statut demeurait celui de *ahl al dhimma*, peuple toléré en terre d'Islam pour autant qu'il se conformât aux stipulations de la *dhimma*¹, ensemble de charges économiques et de pratiques discriminatoires qui, dès les origines de la conquête arabe, définirent le statut de l'indigène non-musulman, le *dhimmi*.

Les archives de l'*Alliance Israélite Universelle*² relatives aux pays musulmans constituent une source incomparable d'informations sur la situation des Juifs, du Maroc à la Perse, durant les cinq décennies qui précédèrent la première guerre mondiale.

Lettres et rapports affluaient au bureau du Comité Central de l'Alliance à Paris, émanant tant de représentants des comités régionaux de l'AIU, de directeurs d'écoles, de chefs de communautés que de simples particuliers et parfois de diplomates français ou étrangers. Ces documents étaient généralement écrits en français, plus rarement en d'autres langues européennes, d'autres encore en hébreu, arabe ou judéo-arabe — ces dernières étant souvent accompagnées, dans les archives, d'une traduction française.

Cette source encore peu utilisée nous donne un tableau extrêmement sombre de la condition des masses juives dans la dernière partie du 19ème siècle. Des centaines de lettres viennent corroborer les témoignages contemporains de voyageurs européens qui décrivaient presque unanimement "*la situation dégradante et précaire des Juifs en pays musulmans ainsi que les dangers et les humiliations auxquels ils étaient exposés*"³.

1 La *dhimma* était applicable aux "Gens du Livre" (*ahl al-kitab*), Juifs, Chrétiens, et plus tard aux Zoroastriens et Sabéens. Les païens avaient le choix entre l'Islam et la mort.

2 Voir aussi les *Bulletins de l'AIU*, semestriels, annuels (1860-1913) et mensuels (1872-1913).

3 Bernard Lewis, *The Pro-Islamic Jews*, in *Judaism*, vol. 17. No 4. New York 1968, p. 401.

Parmi ces témoignages, citons celui de l'abbé Léon Godard qui, après avoir parcouru l'Afrique du Nord, l'Égypte et la Palestine, écrivait en 1858 : "On dit qu'à Rome, ils [les Juifs] ne passent jamais sous l'Arc de Triomphe de Titus, mais, s'ils gardaient de pareilles rancunes en pays musulmans, je ne sais quels chemins ils devraient prendre"⁴.

Un Juif roumain qui voyagea cinq ans durant à travers l'Orient et le Maghreb – et prit le nom de Benjamin II – établit un contraste intéressant entre les conditions des Juifs européens et orientaux à cette époque : "Aurai-je le bonheur de provoquer leur sollicitude [des Juifs d'Europe] en faveur de leurs coreligionnaires, de tant de victimes de la barbarie et du fanatisme oriental ? Nos frères libres et puissants, qui ont le bonheur de vivre dans les états éclairés, où règnent les lois sages et les sentiments d'humanité, sauront apprécier et sentir tout ce qu'il y a de déplorable et d'urgent dans la situation anormale de leurs frères. La religion l'exige, l'humanité le sollicite. Que l'Eternel allège le poids de tant de tribulations; qu'il récompense l'héroïsme d'un esclavage séculaire, une constance inébranlable, mise à des épreuves si cruelles !"⁵

Par souci de cohérence, nous nous limiterons ici aux documents fournis par les archives de l'AIU en nous centrant plus particulièrement sur le Maghreb, Algérie exceptée (celle-ci étant déjà passée sous la domination française).

Les Juifs, quoique économiquement indispensables, formaient moins de 3% de la population de la région⁶. Ils s'y trouvaient largement disséminés, depuis les ports où ils constituaient près d'un quart de la population jusqu'aux petites communautés de l'intérieur et aux oasis. Ils étaient alors les seuls *dhimmi* tolérés en Afrique du Nord, les populations chrétiennes indigènes ayant été éliminées, au milieu du 12^{ème} siècle, pendant les persécutions almohades. Le judaïsme maghrébin, lui, avait résisté à l'exil, survécu au martyre et aux conversions forcées. Après avoir accepté leur indignité pendant des siècles, les Juifs virent apparaître, au 19^{ème} siècle, des conditions politiques et commerciales qui permirent à un petit nombre d'entre eux de passer de la *protection* musulmane à celle, plus effective, d'une puissance étrangère (les Chrétiens autorisés à résider dans les Etats du Maghreb étaient eux-mêmes des sujets des puissances européennes).

En Tripolitaine, la Sublime Porte reprit un contrôle direct des mains de la dynastie semi-indépendante des Caramanli en 1835. Les Juifs de Tripoli profitèrent des décrets *Gülhané* en 1839 et *Hatt-i Hümayun*⁷ en 1856, mais dans

4 Léon Godard, *Le Maroc, notes d'un voyageur : 1858-59*, Alger 1859, p. 52 in J. Goulven, *Les Mellahs de Rabat-Salé*, Paris, 1927, p. 123.

5 Israël Benjamin (II), *Cinq années de voyage en Orient (1846-1851)*, Alger 1855, p. XXVIII. Ce nom de plume a été choisi par l'écrivain en souvenir de Benjamin de Tudèle, voyageur juif du 12^{ème} siècle.

6 Approximativement 100.000 âmes en 1850 et 250.000 en 1900, Algérie comprise – ils étaient plus de 500.000 en 1948. Du fait de l'accroissement naturel, leur nombre est aujourd'hui d'environ un million: les deux tiers, vivant en Israël, forment 20 pour cent de sa population; un quart habite la France formant 50 pour cent de sa population juive. Moins de 25'000 Juifs habitent encore les quatre pays du Maghreb.

le reste du pays, où le Mandat Impérial était sans effet, ces édits n'avaient aucune signification. L'égalité avec les Musulmans ne vint qu'après l'occupation italienne de 1911.

La conquête de l'Algérie par les Français en 1830, la pacification et la colonisation graduelle du pays, eurent de profondes répercussions sur la situation des Juifs dans les autres régions du Maghreb. Ceux d'Algérie en furent parmi les premiers bénéficiaires et, en 1870, ils obtinrent collectivement par décret la pleine citoyenneté française.

En 1857, le Bey de Tunis fut contraint, par des pressions extérieures, à doter son pays d'une constitution moderne. Bien que celle-ci eût été abrogée dès 1864, elle n'en marqua pas moins un pas en avant et fut l'un des principaux facteurs de la modernisation de la Tunisie. La France y établit son protectorat en 1881, date à laquelle la sécurité des Juifs y fut pleinement garantie.

Au Maroc, il y eut quelques timides tentatives pour réformer un gouvernement inapte, après les défaites subies du fait des Français en 1844 et des Espagnols en 1859-60. Mais la masse de la population juive dut attendre un demi-siècle, jusqu'à la division du pays en protectorats français et espagnol (1912-1913) pour que l'oppression arbitraire fût remplacée par une protection efficace. Les Juifs restèrent néanmoins sous la juridiction du Sultan et ne furent que beaucoup plus tard libérés collectivement des inégalités juridiques que leur imposaient les tribunaux islamiques locaux où — comme en Tunisie — le témoignage assermenté des *dhimmi* n'avait pas de validité.

Pour l'étude de leur condition à la fin du 19^{ème} siècle, le texte de référence est celui de Charles de Foucauld. Déguisé en rabbin-émisnaire de Jérusalem, afin d'accomplir en 1883 sa *Reconnaissance au Maroc*⁸, ce jeune officier français dut subir, de la part de chaque Musulman qui le dépassait sur la route de Chéchouan, cette insulte gratuite : "*Que Dieu fasse brûler éternellement le père qui t'a engendré, Juif !*"⁹ Vingt ans après, décrivant les Juifs d'Arr'en dans le sud marocain, Edmond Doutté écrivait : "*On reste confondu que sous une pareille tyrannie un peuple ait pu conserver intacte la foi qui lui valait ce martyre. On conçoit encore la haine inspirée aux vainqueurs par la résistance de ces malheureux et les massacres périodiques qui les décimaient*"¹⁰.

7 Moshe Ma'oz, *Ottoman Reform in Syria and Palestine (1840-1861)*, Oxford 1968, pp. 21 et 29.

Pour la première fois dans l'histoire ottomane, le *Hatt-i Serif de Gülhané* (1839) promettait que les non-musulmans devraient bénéficier de l'égalité devant la loi. Dicté par des puissances européennes après la guerre de Crimée, le *Hatt-i Hümayun* (1856) était plus catégorique et précis en spécifiant que "des communautés chrétiennes et autres sujets non-musulmans" jouiraient dorénavant de droits égaux à ceux des Musulmans. La réaction de la populace musulmane au *Hatt-i Hümayun*, dans différentes parties de l'empire, ne se fit pas attendre, aboutissant en 1860 au massacre de plusieurs milliers de chrétiens en Syrie et au Liban. Les Juifs d'Orient restés dans leur ancienne condition furent épargnés.

8 Charles de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc, 1883-84*, Paris 1888.

9 Michel Carrouges, *Foucauld : Devant l'Afrique du Nord*, Paris 1961, p. 151.

10 Edmond Doutté, *Missions au Maroc, En Tribu*, Paris 1914, p. 137.

Pendant la période troublée qui précéda l'occupation française, des milliers de Juifs paisibles furent brutalement attaqués, dans différentes parties du Maroc, par des tribus hostiles et des éléments armés incontrôlés. Taza (1902), Settat (1903 et 1907), Casablanca (1907), Fez (1912) ne sont que quatre des localités où se déroulèrent les incidents les plus graves, au cours desquels des centaines de femmes, de jeunes filles et d'enfants furent enlevés, puis rachetés à grand peine. Ces mellahs et d'autres, dans lesquels vivaient des milliers de Juifs, furent pillés de fond en comble, incendiés et parfois rasés, faisant d'innombrables victimes.

C'est un fait que le petit peuple musulman du Maroc a également souffert durant ces temps d'instabilité, mais le statut de *dhimmi* faisait des Juifs les victimes les plus exposées à la brutalité d'un caïd cruel, aux excès de la populace ou des tribus révoltées.

La fausse accusation de meurtre rituel à Damas en 1840 provoqua la première intervention des personnalités juives d'Europe (Mission de Montefiore, Crémieux et Munk) en faveur des communautés orientales. A partir de 1860, les institutions juives européennes intervinrent régulièrement pour améliorer leur situation et permirent ainsi d'attirer l'attention sur de nombreuses iniquités. Cependant, le *dahir*, ou édit impérial, en faveur des Juifs marocains, obtenu du Sultan par Sir Moses Montefiore le 5 février 1864, resta lettre morte¹¹.

Les archives de l'AIU à Paris contiennent d'innombrables plaintes, émanant des couches les plus modestes de la population, à propos d'exactions condamnables même au regard de la loi islamique. Les documents¹² qui suivent permettront de rappeler cette dure réalité aujourd'hui oubliée.

¹¹ Voir rapport (août 1876) de l'orientaliste Joseph Halevy, supra, p. 22.

¹² D'autres lettres encore ont été publiées dans trois de nos récents articles, soit dans *The Wiener Library Bulletin*, London, vol. XXVIII (October 1975), vol. XXIX (May 1976) et *l'Arche*, Paris, No. 229, avril 1976.

Par souci d'authenticité, ces 34 documents sont reproduits textuellement, sans corrections d'orthographe, de ponctuation ni de grammaire; les quatre lettres de Tripoli, de 1867-1879 et 1880, ont été traduites littéralement de l'italien. Quelques clarifications ont été placées entre crochets [] et quelques rares fautes grossières sont accompagnées de [sic]. Une omission au commencement ou au milieu d'un paragraphe ou entre deux paragraphes est indiquée par [...]. Les parenthèses ordinaires () sont d'origine.

TUNISIE

1864 *Synagogue profanée et quarante maisons israélites dévastées à Nabeul*

Je prends la liberté, Monsieur, de vous adresser le récit du désastre dont la petite ville de Nabe[u]l (Régence tunisienne) vient d'être le théâtre; je crois avoir puisé à bonne source les détails que j'ai l'honneur de vous transmettre et qui m'ont été narrés par un témoin oculaire, digne de confiance.

Le vendredi Six Mai, jour de marché, on vit arriver au Bazar, cinquante à soixante Arabes de la tribu des Aloued Saïd qui voulurent prendre chez les marchands israélites quelques articles à moitié prix; les voyant mal intentionnés, ces pauvres boutiquiers se soumièrent à leurs exigences. — Ils avaient pour chef un Cheïk Arabe, qui devait, quelques instants après, donner le signal de la révolte et du pillage, se trouvant déjà d'accord avec les habitants de la petite ville, pour dépouiller les Israélites. En effet, le pillage commença bientôt, à sept heures du matin, pour ne cesser qu'à deux heures de l'après-midi. Trente-quatre magasins, plus de quarante maisons de nos coreligionnaires, furent dévastées par les villageois et par les Arabes, dont le nombre allait toujours en augmentant, par l'adjonction de tous ceux qui accouraient des hameaux voisins. Entr'autres violences, les Musulmans de Nabe[u]l ont envahi le Temple israélite, et non contents de s'être emparés des candélabres et de quelques autres objets de valeur, ces misérables ont déchiré et brûlé plus de trente Rouleaux de la Bible (Sepharim). Les pertes peuvent être évaluées à plus de cinq mille francs (8000 Piastres tunisiennes).

La personne qui nous a fourni ces détails, nous assure, qu'on a tenté de défoncer la porte de sa maison et qu'il n'a dû son salut, qu'à sa qualité de protégé français. Ses cris de détresse et ceux de sa famille, attirèrent l'attention de l'autorité locale, qui parvint, non sans beaucoup de peine, à détourner de la maison d'un français cette foule, qui se replia sur d'autres habitations pour y prendre sa revanche. Le Samedi Sept Mai, les Arabes revinrent à neuf heures du matin; aux questions des gens du pays, ils répondirent qu'ils voulaient piller les maisons qu'ils avaient épargnées la veille, à moins qu'on ne leur apportât une rançon de dix mille piastres. Il y eut alors une colusion [sic] entre les Arabes et les gens du pays, qui crurent d'abord ne courir aucun risque. Neuf Arabes furent tués; onze arrêtés et les autres prirent la fuite. Si les agresseurs du dehors avaient rencontré dès le premier jour une pareille résistance de la part des gens du pays, qui auraient au moins pu rester neutres s'ils ne voulaient prendre parti pour défendre leurs concitoyens, les malheurs que nous déplorons aujourd'hui, n'auraient pas eu autant d'étendue.

Le Digne Représentant de la France, Monsieur de Beauval, s'empressa, dès que les événements furent portés à sa connaissance, d'expédier immédiatement un aviso à vapeur, détaché de l'Escadre, pour y recevoir tous ceux qui auraient voulu se rendre à Tunis, sans distinction de nationalité. Quatre familles françaises (algériennes), cinq Italiens et deux Autrichiens furent seuls en état de

s'embarquer; les autres Israélites sous la protection tunisienne rencontrèrent empêchement à quitter la ville, de la part des Musulmans, qui s'opposèrent à leur départ — la plupart de nos coreligionnaires qui restent encore à Nabe[u] sont dénués de toute ressource !...

Le Bey de Tunis promet de dédommager ces malheureux; Nous avons la conviction que Monsieur de Beauval parviendra, fort de son droit et de l'énergie dont il a fait toujours preuve, à faire payer des dommages aux individus qui relèvent de sa protection -Mais en sera-t-il de même pour les pauvres Tunisiens ? Dieu le veuille !

Il est bon que l'Alliance Israélite sache tout ce qui peut intéresser le Judaïsme, dont elle a pris si courageusement la défense. C'est pourquoi j'ai pris la liberté, Monsieur le Président, de vous adresser la narration des derniers événements, en vous laissant, de les apprécier à leur juste valeur.

D'une lettre (23.5.1864) de [Salomon] Garsin, Député de la Colonie française, à Tunis, au président AIU, Paris (AIU TUNIS I. D. 1)

1864

Pillage et viols dans l'île de Djerba

Encore un désastre à signaler ! Le fanatisme musulman, toléré sinon encouragé par les autorités locales, s'est de nouveau déchaîné contre nos frères, dans l'île de Gerby [Djerba]. Leur malheur est immense et une population entière après avoir subi tous les excès d'une inqualifiable barbarie, est aujourd'hui dans le désespoir et dans le dénûment le plus affreux.

Les tribus arabes des Akara et des Ourghamma ont envahi la riche et peuplée île de Gerby. Après avoir tenté de dévaster les marchés d'où la résistance musulmane les a repoussés, les forcenés se sont retournés vers les plus faibles, et se ruant sur les quartiers israélites, ont tout saccagé et détruit.

C'était le dixième jour de ce mois, jour de l'expiation [Yom Kippour], les Temples ont été envahis, profanés, souillés. Les rouleaux de la loi déchirés, brûlés. Les hommes foulés aux pieds, blessés; les femmes et les filles ont subi les derniers outrages et la plume se refuse à retracer l'effroyable récit des atrocités dont les malheureux ont eu à subir toute l'horreur.

Il est à remarquer que le Gouverneur de l'île a refusé de prêter le concours de la force de l'autorité pour rétablir l'ordre et il suffit de dire que le pillage n'a pas discontinué pendant cinq jours et cinq nuits, et que l'on ne s'est rassasié de rapine, qu'après avoir ôté aux Israélites de Gerby le dernier lambeau de leurs vêtements.

Les rapports officiels confirment en tout point les récits de quelques témoins oculaires.

L'agent français de Gerby est le seul qui ait offert un asile aux malheureux; dès que son rapport est parvenu à notre digne consul, Monsieur de Beauval, ce magistrat s'est empressé de lui répondre pour l'encourager à persévérer dans cette voie. [...]

D'une lettre (28.10.1864) de Garsin au président AIU, Paris (AIU TUNIS I. C. 3)

[...] Nous avons recueilli et logé à nos frais dans une maison particulière un vieillard octogénaire, qui, forcé d'embrasser l'Islamisme, depuis longues années, a voulu retourner à la religion de ses pères. Le Comité régional a prêté son concours pour satisfaire ce voeu légitime et s'occupe en ce moment de faire passer en Algérie d'autres coreligionnaires qui se trouvent en position identique puisque cela ne serait pas toléré ici. Il serait peut-être utile de demander au Représentant du Bey à Paris pourquoi le libre exercice des cultes est défendu en Tunisie.

Notre Comité sera heureux d'apprendre l'issue favorable des démarches, que le Comité Central, d'accord avec Monsieur le Baron de Lesseps, fait en ce moment, dans le but d'amener le Bey de Tunis à être lui-même le protecteur de ses sujets israélites. [...]

Mettez en regard les deux malheureuses affaires de Nabe[u] et de Gerby [Djerba]. La première a reçu une solution satisfaisante par l'entremise d'un agent français, tandis que la seconde ne peut guère parvenir à être terminée par des immixtions étrangères qui sont précisément en opposition flagrante avec la neutralité politique que vous nous recommandez.

Le Souverain de Tunis n'a rien trouvé de mieux à faire, pour égayer les loisirs du Ramadan, que de faire prendre de force, sous prétexte qu'il s'était fait Musulman, un jeune garçon israélite de bonne famille, qui n'a pas encore atteint l'âge de quinze ans. Il a fait enfermer la victime dans son sérail (d'hommes) et se refuse obstinément à le rendre à ses parents. [...]

D'une lettre (23.3.1866) du Comité régional AIU à Tunis, président Garsin, secrétaire L[éon]Elmilik, au président AIU, Paris (AIU TUNIS I. C. 3)

1869 *Les Consuls généraux européens demandent justice au Bey pour les Israélites de Tunisie*

Illustre et Magnifique Seigneur,

Les représentants des Puissances amies soussignés sans prétendre en aucune manière, intervenir dans la question touchant à l'administration de la justice considèrent cependant de leur devoir, de soumettre respectueusement à l'appréciation de votre Altesse une copie de l'adresse qui leur a été présentée par le Comité Régional de l'Alliance Israélite de Tunis, au sujet du récent assassinat de Josué Fetoussi, Tunisien, dans l'un des quartiers les plus populeux de la cité, sans autre motif apparent, que d'avoir été soupçonné de l'intention de traverser la cour de la Grande Mosquée de Djema Zeitoûna.

Quelque profondément que les soussignés déplorent tous assassinats, ils doivent appeler d'une manière spéciale l'attention de V[otre] A[ltesse], sur la mort du malheureux Josué qui a été frappé, non pour avoir commis une offense quelconque, mais uniquement par esprit de fanatisme; ce qui rend

encore cet esprit de fanatisme plus dangereux, c'est l'effet qu'il paraît avoir sur la conduite des fonctionnaires dont le devoir indubitable était, et est encore de découvrir et de punir l'assassin. Jusqu'à présent, ils se montrent peu disposés à remplir ce devoir, par ignorance réelle ou prétendue que dans les principaux pays musulmans, l'entrée dans les Mosquées n'est point défendue aux personnes d'un autre culte. Il n'y a dans la loi religieuse rien qui le défende. Lorsqu'on rapproche ce déni de justice de ce fait déplorable que dans le courant de l'année dernière, 17 Israélites ont été assassinés sans que jamais leurs meurtriers aient été punis, encore que plusieurs d'entre eux soient connus de la police, les soussignés craignent de ne pouvoir pas calmer l'inquiétude de ceux de leurs administrés appartenant à la communauté Israélite, qui redoutent avec raison, que l'impunité dont ont joui jusqu'à présent les meurtriers de leurs coreligionnaires, ne les encourage par intolérance et fanatisme à se porter sur eux à de nouveaux crimes. [...]

D'une lettre collective (21.1.1869) des Consuls Généraux de France (Botmiliau), Grande Bretagne (Wood), Italie (Pinna), Suède, Norvège, Prusse et Allemagne du Nord (Tulin), Espagne (Rameau), Etats-Unis (Heap), Autriche, au Bey de Tunis, Mohammed-es-Sadok (AIU TUNIS I.C. 3) Voir *l'Arche*, avril 1976, pp. 38-39 pour la lettre du Comité régional AIU, Tunis.

[Cette lettre a été publiée en entier dans le Bulletin de l'AIU du 1er semestre 1869, p. 20, et aussi par l'orientaliste H.F. von Maltzen, *Reise in den Regentschaften Tunis und Tripoli*, Leipzig 1870, vol. II, Annexe II, pp. 427-8.]

1877

Victoire des Turcs dans les Balcons

[...] les Israélites de la Tunisie sont en ce moment remplis d'inquiétude. Les victoires des Turcs dans la Péninsule Balcanique ont fanatisé les populations musulmanes. Cette inquiétude est d'autant plus fondée, que croyant n'être plus retenus par l'autorité des puissances occidentales, ne se livrassent à toute sorte d'excès contre nous, surtout lorsque ceux qui devraient nous protéger en donnent le triste exemple. [...]

D'une lettre (21.8.1877) d'Abraham de M. Bocara, Grand Rabbín et président du Comité régional AIU à Tunis au président AIU, Paris (AIU TUNIS I.C. 3)

1879

Les Israélites de Tunis maltraités par des Musulmans

[...] M. [le Comte] de Sancy est un homme qui s'intéresse au sort de nos coreligionnaires de Tunis. Chaque fois qu'il y a eu mauvais traitement de la part des Musulmans contre un Israélite, je me suis toujours adressé à lui et aussitôt il se mettait à ma disposition pour m'aider dans les démarches que j'avais à faire auprès de notre digne représentant, M. Roustan. [...]

Nos pauvres coreligionnaires sont toujours l'objet de mauvais traitements de la part des Musulmans. Voici plusieurs crimes qui viennent de se commettre sur eux, sans pouvoir obtenir justice.

1° Un enfant de 11 ans a été enlevé depuis 2 mois sans pouvoir arriver à la découverte. Son père et sa mère sont dans la désolation. Le Gouvernement Tunisien reste impassible.

2° L'assassinat Chemla, resté impuni, bien qu'on sache que les auteurs sont des agents de police du Bey.

3° Un autre assassinat vient d'être commis sur un malheureux père de famille au moment où il sortait de chez lui. Le meurtrier s'est réfugié dans une mosquée. L'autorité tunisienne ne fait rien malgré toutes mes démarches.

4° Les Israélites se retirent chez eux au coucher du soleil, afin de se soustraire aux mauvais traitements de la part des Musulmans.

M. Roustan serait très heureux de pouvoir intervenir, mais il dit, à juste raison, qu'une intervention officieuse n'aboutirait à rien. Il faudrait obtenir de M. Waddington [Ministre français des Affaires Etrangères] d'écrire officiellement à M. Roustan, de manière à pouvoir le faire agir auprès du Bey.

D'après les lettres reçues du Comité Central, on nous faisait espérer que les gouvernements européens interviendraient dans toutes les affaires qui viennent de se passer. Jusqu'à présent, il n'y a rien d'arrivé.

Je me recommande à vous, Monsieur le Sénateur, pour faire l'utile dans l'intérêt de la sécurité de nos coreligionnaires dans ce pays, vous assurant que si les puissances s'abstenaient d'intervenir, il ne serait pas extraordinaire que de nouveaux crimes se commettent. [...]

D'une lettre (24.6.1879) de Me. Alexandre Daninos au sénateur [Adolphe] Cremieux, Paris (AIU TUNIS I.C. 3)

1880

Sept Israélites assassinés à Nabeul

Grâce aux démarches que vous avez bien voulu faire en faveur de la famille Séïoun de Nabe[u], Monsieur Roustan, notre Ministre Plénipotentiaire, est intervenu auprès du Gouvernement Tunisien et a obtenu de ce dernier à ce que les assassins du malheureux Séïoun, qui s'étaient réfugiés dans une mosquée de cette ville, fussent enchaînés. A mon avis, cette mesure est dérisoire en ce sens que le chef de la dite mosquée, tout en enchaînant les Arabes pendant le jour, les en débarrasse le soir pour faire croire aux indigènes que c'est le saint de la mosquée qui a opéré ce miracle. Les assassins deviennent alors l'objet de leur vénération parce qu'ils croient que les saints les protègent d'avoir assassiné un infidèle.

Nabe[u] est une ville fanatique et nous avons malheureusement à enregistrer six autres assassinats commis sur nos coreligionnaires et dont les auteurs sont restés impunis. [...]

D'une lettre (22.9.1880) de Me Alexandre Daninos au président AIU, Paris (AIU TUNIS I. C. 3)

LIBYE (TRIPOLITAINE)

1867

Destruction de la synagogue de Zliten

[...] A peine eus-je reçu la nouvelle de l'incendie du temple de Zliten, y compris de tout ce qu'il contenait, je me rendis immédiatement chez S. E. Assem Pacha (qui avait reçu en même temps cette nouvelle) et lui dis qu'au nom de l'Alliance Israélite Universelle que j'ai l'honneur de représenter, je le priais, avant toute chose, de mettre en sécurité la vie de nos coreligionnaires de Zliten. Il me répondit qu'il ferait tout ce qui était en son pouvoir et même il me promit qu'il enverrait de la cavalerie pour protéger les Juifs. [...]

Heureusement pour nos coreligionnaires, il y a des précédents, autrement les Arabes feraient croire, comme ils le disent jusqu'à présent, que le Temple a pris feu de lui-même, à cause des lumières; mais comme chacun connaît ce que firent les Arabes, Cadi, Ullema aux Israélites jusqu'à la veille de l'incendie du Temple, ainsi toute la faute retombe sur ceux qui ont toujours molesté les Juifs et interdit la construction en agrandissant le temple, et ainsi on a arrêté environ 15 individus parmi lesquels le Cadi qui s'est déjà compromis par les dépositions faites auprès du grand conseil. [...]

Si le Gouverneur d'ici avait rendu justice aux Juifs de Zliten, tant pour le cimetière que pour le temple, les gens de Zliten ne se seraient pas hasardés à ce dernier acte scandaleux et si, Dieu merci, on n'obtient pas, comme ils le font espérer, une ample satisfaction, les Juifs seront contraints d'émigrer pour mettre en sécurité leurs vies et leur peu de biens.

1867

Démarches à Constantinople à propos de la synagogue incendiée

J'ai l'honneur de vous confirmer ma précédente du 21 juillet passé et j'ajoute la présente pour que vous sachiez que tant M. Drummond Hay, Consul général de S. M. Britannique que M. Botta, Consul général de S. M. l'Empereur des Français se sont plu à me faire voir les rapports qu'ils ont reçu de leurs envoyés à Zliten, desquels j'ai relevé, en gros, qu'ils sont favorables à nos coreligionnaires et particulièrement le rapport de M. Osman Warrington, vice-consul de S. M. Britannique. En somme tous confirment pleinement ma première dépêche du 8 juillet passé :

– que le Temple a été incendié par les citoyens de Zliten par fanatisme religieux et que ce qu'il contenait a été brûlé;

– que les Juifs étaient en danger pour que, après l'incendie, le *Mudir* ait mis des gardes dans le quartier israélite.

Par ce vœu, Messieurs les représentants susnommés envoient les rapports à leurs gouvernements respectifs comme aussi aux Ambassadeurs à Constantinople [...]

Je ne cesse pas de vous recommander de vouloir bien avoir la bonté de continuer votre appui auprès des Autorités européennes pour obtenir un résultat

satisfaisant de cette affaire, parce que, dans le cas contraire, les Juifs ne pourraient plus vivre avec les Musulmans.

[En marge, note manuscrite de Narcisse Leven, secrétaire de l'AIU, Paris] *"Ecrire au Ministre des affaires étrangères et à Sir Francis Goldsmith [Member of Parliament] pour demander que les réclamations des consuls généraux obtiennent l'approbation des gouvernements, en disant que le Gr[and] Turc nous a fait savoir lui-même qu'il voulait la punition des coupables et réparation pour les Israélites [...illisible] pareils actes de fanatisme. Donner le contenu des lettres"*.

Extraits de deux lettres (21.7.1867 et 5.8.1867), traduites *littéralement* de l'italien, du Comité régional de l'AIU à Tripoli di Barberia, président Saül Labi, secrétaire Aron Morigo, à Adolphe Crémieux, président AIU, Paris (AIU LIBYE (Tripoli) I. C. 4)

1879

Saccage de la synagogue de Zavia Garbia

Le soir du 2 janvier passé à Zliten, des Musulmans assaillirent la maison d'un Israélite qu'ils dévalisèrent de tout après l'avoir gravement blessé. Le soir du 24 février à l'Amrus, ils pénétrèrent également dans la maison d'un autre Israélite qu'ils dépouillèrent de tout ce qu'il possédait et le blessèrent de plusieurs coups, de même que sa femme et lui tuèrent un fils d'environ 20 ans. Le soir du 29 mars, à Taguira, ils entrèrent dans l'habitation d'un Israélite qui fut complètement dérobé et blessé, et lui tuèrent un petit enfant qui se trouvait dans les jupes de sa mère. Finalement, le soir du 25 juin, à Zavia Garbia, localité distante seulement de 7 heures d'ici, on saccagea le Temple Sacré qui fut profané de toutes les manières, et ils jetèrent dans la rue tous les sefarim [rouleaux de la loi] qu'on piétina après en avoir fait disparaître trois et ils y auraient mis le feu si les cris répétés des femmes n'avaient fait fuir ces misérables.

Dès que ces faits vinrent à la connaissance du très révérend M. Eliau Hazan, grand Rabbin de cette communauté, il se dépêcha de demander à son Altesse Mahmud Geradden [sic] Pacha gouverneur général que l'on punisse les coupables de ces différents délits, mais malheureusement, jusqu'à présent, il n'a pas été possible d'obtenir justice et c'est pourquoi les musulmans, encouragés par l'impunité, continuent à menacer une population qui ne leur fait aucun mal.

Considérant les dangers que courent les Israélites des villes et des villages voisins par l'attitude peu correcte des Autorités locales suite aux faits que je viens d'exposer, j'ai jugé nécessaire de charger les membres du Comité de demander la protection de mes collègues d'Angleterre, France, Italie, Etats-Unis d'Amérique, ne pouvant le faire moi-même puisque je dois agir en tant que représentant de l'Autriche-Hongrie [...]

D'une lettre traduite *littéralement* de l'italien (10.7.1879) de Saül Labi, président du Comité régional à Tripoli di Barberia, à Adolphe Crémieux, président AIU, Paris (AIU LIBYE (Tripoli) I.C.7)

Aujourd'hui, je vous ai adressé, rue de Malte, le télégramme suivant : "Outre assassins, violation Temple Zavia dont vous ai parlé impunis, hier après-midi, près porte ville, Musulman tua Rahamim Eidan. Justice locale déplorable, Communauté très consternée, implore assistance" [...]

Notre communauté est vivement impressionnée par ce nouvel assassinat, provoqué par le fait que les précédents sont restés impunis, ainsi que la violation du Temple à Zaouvia; c'est pourquoi le Comité, réuni en séance extraordinaire, a décidé de se présenter in corpore à son Excellence le Gouverneur Général pour demander justice et en même temps il a fait appel à MM. les Consuls de France, d'Italie, d'Autriche-Hongrie et d'Angleterre, implorant leur concours pour que les délits perpétrés contre les Israélites depuis quelque temps n'échappent pas à un juste châtement.

MM. les Représentants des sus-dites Puissances ont promis leur protection et à cet effet, ont envoyé leurs délégués auprès du Gouverneur Général, pour demander que soit donnée une prompte et énergique satisfaction à la Communauté Israélite.

Le Comité s'est présenté aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi à son Excellence Izzet Pacha qui (comme d'autres fois) donna les plus amples assurances et affirma qu'il désirait chaudement que le coupable soit puni [...]

Puisque la position des Israélites de cette Régence devient toujours plus dangereuse, j'adresse demande à V[otre] S[eigneurie] Illustr[issime] pour qu'Elle fasse les démarches opportunes à Constantinople, Rome, Londres, Vienne et auprès de M. le Ministre des Affaires Etrangères de France pour que soient données les instructions opportunes à MM. nos Consuls pour obliger le Pacha à faire appliquer la loi et mettre ainsi un frein au fanatisme croissant des Musulmans. Mr. Féraud, Consul Général de France, a adressé à cet Excellentissime Ministre des Affaires Etrangères un rapport détaillé sur les délits dont furent victimes ces derniers temps nos coreligionnaires.

Je réfère en outre à V. S. Ill. que j'ai informé de ce qui précède également l'"Anglo Jewish Association" qui à diverses occasions, se montra pleine d'intérêt pour les Israélites d'Orient, et qui exprima le désir de coopérer à leur amélioration morale et intellectuelle.

D'une lettre traduite *littéralement* de l'italien (9.3.1880) d'Ernesto Labi, secrétaire du Comité régional AIU, Tripoli di Barberia, au président AIU, Paris. (AIU LIBYE (Tripoli) I. C. 7)

La situation des Israélites de toutes les parties de la Tripolitaine est très dangereuse. Dans tout le droits que, par sa bonté et générosité reconnues, S.M.I. le Sultan a accordés à tous ses sujets, sans distinction de race, nous sommes malheureusement exclus, à cause des très mauvais traitements et des persécutions que les Musulmans de notre pays emploient envers nous, sous le gouvernement de notre Vali [gouverneur] actuel Hamik Bey qui ne veut pas nous venir en aide, ni nous protéger contre cette cruelle et inhumaine population musulmane. Nous voici prêts à citer quelques-uns de nos malheurs subis pendant ces derniers jours.

Dans la ville de Djebel, un Arabe a frappé d'un coup de fusil un Israélite, qui, cependant, ne mourut pas grâce à Dieu, à la suite de cette fusillade, ses coreligionnaires étant venus à temps pour le soigner. La justice mit en prison le coupable pour quelques jours seulement quoique celui-ci eût été découvert et reconnu par toute la population.

Dans cette même ville, des voleurs se sont introduits pendant la nuit dans la maison d'un homme distingué et après l'avoir tué sur son lit, ils ont saccagé tout ce qu'ils ont trouvé dans la maison. Même dans ce cruel et affreux homicide, la justice, comme c'est du reste son habitude lorsqu'il s'agit d'un meurtre accompli par un mahométan dans la personne d'un Israélite, resta neutre, et les coupables restèrent impunis. Dans les tribunaux de la Tripolitaine, on ne trouve aucun juge appartenant à la religion juive, quoaque droit est accordé à tout peuple et à toutes nations d'avoir dans chaque tribunal un juge parmi ses partisans qui reprèsent pour ainsi dire sa nation. [sic]

Depuis quelques mois écoulés les Juifs de Idder, quartier du village de Misurata, ont adressé une lettre au Grand Rabbin, le priant de parler en leur faveur auprès du gouverneur, pour que celui-ci veuille donner ordre au Kaïmakam, [lieutenant] du village d'installer de nouveau les gardes nocturnes que depuis longtemps se sont enlevées de leur Quartier et qui y étaient installées par ordres impériale pendant quinze ans environ. Le Grand Rabbin a communiqué cette demande à S.E. le Vali, mais celui-ci, comme à l'ordinaire, il n'a point répondu. Malheureusement, samedi dernier, des Arabes, entrés dans la synagogue de Idder après en avoir cassés les portes et les fenêtres, ils ont volé tout ce qu'il y ont trouvé de précieux, argent, ornements et couronnes des Sifarimes, et, ce qui est encore plus affreux, ils ont déchiré en pièces le rouleaux de la Loi. S'étant informé de tout cela, le Grand Rabbin avisa du crime au gouverneur et cette fois aussi, il n'a point obtenu de réponse.

Un fois semblable s'accomplit, quelques temps auparavant dans le village de Zleiten, où les Arabes ont détruit la synagogue et volé tout ce qu'il y avait dedans. La justice mit en prison 40 de ces voleurs qui ont été découverts, et peu de jours après, elle les a laissés sans leur infliger la moindre punition, non seulement, mais, chose incroyable, elle n'a pas même fait restituer les biens dérobés de la synagogue et trouvez chez eux. [sic]

On comprend bien que, chez nos Musulmans, les Juifs ne se comptent pour rien et nous ne sommes pas sûrs de notre personne, surtout de nos biens.

C'est pourquoi nous venons vous prier d'avoir pitié de vos frères malheureux qui languissent sous le poids de tous les disgrâces, et de vouloir bien leur venir en aide et alléger leurs peines et leurs souffrances.[...]

D'une lettre (21.1.1897) de la "Comunità Israelitica di Tripoli di Barberia" (Saul Labi, Mesoud Nahum, Mos. J. Hassan, Abr. Nahum, Aug. di D. Arbib, Clemente Tajar, I. Hassan) au président [de l'AIU, Paris]. (AIU LIBYE (Tripoli) I. C. 11). [Orthographe de l'original]

1897

Misère de la communauté israélite d'Idder-Misurata

Nous avons bien reçu v[otre] lettre par laquelle vous nous informez que, ayant parlé en notre faveur au gouverneur, celui-ci vous a répondu que nous avons seulement dans notre quartier trente maisons et que nous vivons en parfaite harmonie avec les Musulmans qui nous protègent, dit-il, contre les malfaiteurs. A cela nous répondons que dans le passé nous avons plus de soixante maisons; mais lorsqu'on avait tué plusieurs Israélites et volé leurs maisons, la plupart des autres Israélites avaient abandonné leurs maisons et s'étaient enfuis. Quelques-uns d'entre eux avaient acheté des maisons à Amabène et s'y étaient établis avec leurs familles; mais ceux qui étaient pauvres s'étaient joints à nous, de manière que dans chaque maison habitaient et habitent encore quatre ou cinq familles, tant ils avaient peur d'être tués par des Arabes. C'est dans ce temps là que nous avons télégraphié notre situation malheureuse à S.M.I. le Sultan. Celui-ci envoya un ordre d'installer dix-huit gardes nocturnes dans notre quartier, et depuis quinze ans environ, nous avons vécu dans une sécurité parfaite. Mais l'année dernière on les a enlevées sans que nous en sachions la cause. Le kaimakam [lieutenant] nous ayant dit : "Donnez-moi secrètement trois napoléons et je vous installerai des gardes", nous avons fait les plus grands sacrifices pour lui donner l'argent demandé, vue la misère dans laquelle nous nous trouvons. Les gardes sont installées, mais trois jours après on les a enlevées de nouveau. [...] Et pour vous prouver que la population musulmane de Idder, loin de nous être cordiale est, au contraire, notre plus implacable ennemie, nous vous faisons savoir que tous les vols et les meurtres accomplis chez nous, ont pour auteurs des musulmans, nos voisins. C'est pourquoi nous vous supplions, Monsieur, de chercher quelque moyen pour nous sauver, car notre situation est gravement malheureuse; et si ce n'était pas pour la synagogue qui tomberait aux mains de nos ennemis, nous aurions déjà abandonné nos habitations et nos biens pour aller nous établir où voudra nous emporter la destinée.

Lettre (17 Chebath 5657-12.2.1897) en arabe des principaux membres de la Communauté israélite d'Idder-Misurata au grand rabbin de Tripoli [D.J. Kamhi] (AIU LIBYE (Tripoli) I. C. 11) [Traduction de l'époque]

[...] Dans ces régions perdues [régions du Sahara], le Juif ne peut monter ni un cheval, ni un âne devant un Arabe. Le cavalier juif, quand il voit arriver un Arabe, doit vite descendre et marcher à pied, tenant sa monture en laisse jusqu'à ce que l'Arabe disparaisse au tournant de la route.

Si le Juif oublie ou met trop longtemps à descendre, l'Arabe rappelle brutalement le Juif *"aux bonnes convenances"* en le jetant à terre.

Les Juifs de Gebel (une de ces localités) me racontent que dans l'espace de vingt ans trois israélites ont été tués pour ce fait. Le Juif ne peut témoigner et n'oserait jamais accuser son voleur.

Chaque famille est sous la suzeraineté d'un Arabe appelé "Saheb". Ce Saheb, comme vous le savez déjà par un de mes rapports, a tous les droits dans le ménage du Juif.

Pendant la fête de Pâques, j'ai visité en voilier un village de la côte appelé Tadjurah. J'ai trouvé là trente familles juives vivant dans une espèce de vaste double-cour à compartiments. Le tout est construit en sable et sans fenêtres. Les Juifs vivent là absolument la vie du paysan arabe. Il m'a été impossible de les distinguer des Arabes. Les femmes surtout, quoique plus décentement vêtues que celles de Tripoli, m'ont fort rappelé les femmes des bédouins de la Syrie, avec leurs caftans flottants aux couleurs voyantes.

J'ai réuni quelques enfants et des parents dans la petite synagogue; là j'ai lié conversation avec les enfants. J'en ai remarqué de très intelligents parmi eux. Ils m'ont fort bien répondu à quelques questions sur l'addition et la soustraction [...]

A quelques hommes à qui j'ai demandé s'ils ont à souffrir de la part des Arabes me firent cette réponse : "eh, nous sommes dans le "galout" [exil, diaspora], il faut bien souffrir". Ils me racontent qu'il y a bien longtemps de cela des Arabes avaient pillé leur petite synagogue, volant des rouleaux de la loi. Quelle ne fut leur stupéfaction de voir le lendemain un Arabe monté sur un âne dont la selle était confectionnée avec le parchemin de la Thorah. Ils réclamèrent, mais en vain [...]

Sur toute cette côte tripolitaine on trouve ainsi de petites communautés juives vivant au milieu des Arabes, plus ou moins assujetties à ces derniers.

Un petit détail pour finir. Le barquier qui m'avait emmené à Tadjurah était Juif. Parmi cette population de 10'000 Juifs de Tripoli, c'est le seul de son état. La pêche, qui est assez rémunératrice ici, n'attire aucun Juif. Les Maltais, qui constituent ici une véritable corporation de pêcheurs, sont capables de jouer de fort mauvais tours aux Juifs pêcheurs. Et puis, un Juif tripolitain n'aura jamais assez de courage pour passer une nuit en barque loin de la côte.

D'une lettre (16.5.1900) de J. Hoefler, enseignant à l'école des garçons AIU, Tripoli, au président AIU, Paris (AIU LIBYE I. C. 12)

[...] Troubles à Amrouss. —La semaine dernière des troubles ont eu lieu au Souk-el-Djoumaa, marché qui se tient à Amrouss, village situé à peu de distance de Tripoli. Pour montrer leur mécontentement contre leur incorporation dans l'armée turque les indigènes, voulant attirer l'attention sur eux, n'ont trouvé de mieux à faire que de tirer vengeance des faibles créatures sans défense. Une horde de malfaiteurs se jeta en plein jour sur des malheureux Israélites, venus au marché pour vendre leurs marchandises, les força à abandonner leurs étalages qu'elle pillait non sans leur distribuer des horions, blessa quelques uns d'entre eux dont un grièvement.

Aussitôt prévenu le vali de Tripoli prit des mesures énergiques et procéda à une enquête des plus minutieuses. Il promit aux Israélites dépouillés de les dédommager sous peu de leurs pertes. En effet après avoir fait rendre gorge à une vingtaine de ces voleurs à main armée, il les fit mettre en prison; puis il exigea et obtint des riches indigènes d'Amrouss le complément des sommes réclamées par les Israélites. Il fit venir par devant lui ces derniers et là en présence du Grand Rabbin Camhi il fit rembourser intégralement à chacun d'eux la somme qu'il déclarait sous serment lui être volée. Nos coreligionnaires heureux d'avoir obtenu une justice si prompte et si équitable se livrèrent sur le moment à une ovation toute spontanée et dirigèrent ensuite au vali par l'intermédiaire du Grand Rabbin une adresse de remerciements. "Faites savoir à vos coreligionnaires, dit le vali au Grand Rabbin quand il est allé lui porter l'adresse, qu'ils n'ont pas à me remercier, car je n'ai fait que mon devoir : "Ne suis-je pas leur père pour sauvegarder leurs droits et leurs intérêts ?" De tels actes et de telles paroles sont rares par le temps qui court et ils méritent certes d'être portés à la connaissance de tous. Je crois que si vous faisiez mettre dans un des journaux de Constantinople ou de Paris un entrefilet louant la conduite de notre gouverneur, cela le flatterait beaucoup et l'encouragerait à suivre toujours la même voie.

D'une lettre (4.11.1901) de Maïr Lévy, directeur de l'école de garçons AIU à Tripoli, au président AIU, Paris. (AIU-LIBYE (Tripoli) I.C. 14)

MAROC

1864

"Ici la captivité se fait sentir tant le jour que la nuit"

En réponse à votre bienveillante interpellation que vous avez eu la bonté de faire à quelques uns de nos concitoyens, nous nous empressons quoique tardivement de vous signaler par écrit l'état de la ville de Chechuan et de ses habitants.

Chechuan est un petit village entouré de clans arabes dont les habitants sont voués à des luttes perpétuelles et dont les conséquences sont de faire rejaillir sur nous leurs colères attisées par leurs échecs réciproques. Et par-dessus tout, le gouvernement de cette région est pour ainsi dire nominal et impuissant. Ici la captivité se fait sentir tant le jour que la nuit; heureux ceux qui ont pu sortir d'ici pour n'y plus rentrer. Quant à nous autres, nous nous sommes presque habitués à ne plus avoir d'espoir qu'en Dieu Tout-Puissant.

Pour que vous puissiez avoir une idée de ce que nous pouvons souffrir, nous allons vous conter notre vie monotone empreinte de *quelques* épisodes.

Quand nous sortons de la juiverie, nous devons nous déchausser pour toute la traversée du quartier arabe, et ce avec la perspective de recevoir quelques pierres sur le corps. Personne ne cherche à nous défendre.

Devant les juges on dit: "C'est un juif." Les vols ici sont très manifestes. "Un Arabe va acheter quelque chose chez un juif, pour lui payer, il lui dit: mais je t'ai payé oh! juif fils de chien! Force est au malheureux d'en passer par là.

Souvent des rentrées s'effectuent dans la juiverie. Si c'est de jour on y entre de gré ou de force, au nez des gardiens complaisants ou indifférents. Ils s'introduisent dans les maisons quand on les trouve ouvertes et, après avoir pillé, ils se retirent, non sans maltraiter femmes et enfants. Quand c'est la nuit, on s'introduit dans les maisons en faisant des trouées aux murs des maisons.

Tout cela étant suivi d'impunité, ils vont plus loin. On trouve une femme juive dans la rue, on pousse la hardiesse jusqu'à lui enlever le foulard de sa tête et l'emporter, au grand effroi de la pauvre femme, qui ne sait plus comment marcher. Il arrive des fois où viennent dans cette ville des juifs du centre pour y vivre et, n'y trouvant pas meilleure vie, trouvent préférable de se convertir à l'islamisme. Un fait de ce genre vient de se passer l'année dernière.

Un juif marié et ayant des enfants se fit musulman pour éviter le martyr[e]. Ceci, comme d'habitude, eut de graves conséquences pour nous. Ce renégat voulut prendre avec lui sa femme et ses enfants; et, les 'j' [juifs] lui ayant refusés, il les fit chercher par les arabes, mais heureusement, ou plutôt malheureusement, on put soustraire ladite famille à cette bande hurlante, on l'envoya à Tetuan.

Quand les arabes eurent appris ce coup-là, [ils] prirent presque la totalité d'entre nous le jour d'après pâques et nous mirent en prison, nous forçant à faire réintégrer les échappés pour les leur remettre, ce que nous fûmes obligés de faire malgré le refus de ceux de Tetuan de nous renvoyer la famille.

Après trois jours on nous la renvoya et nous pûmes encore une fois la soustraire aux arabes, et nous fûmes obligés de chercher près de \$ 300 douros à un intérêt élevé pour qu'on nous [dé]livrât de ce mauvais pas sans remettre ladite famille entre les mains des arabes.

Tous ces faits se passent assez fréquemment, à tel point qu'à y voir de près nous avons fini par ne pas faire de cas de la misère matérielle."

Il nous reste à parler de l'état de la juiverie.

C'est une rue composée d'une vingtaine de maison[s] tombant en ruines et dont on ne sort que très rarement. Nous sommes en tout 64 familles, ayant 60 garçons et une cinquantaine de filles. De ces soixante-quatre familles, seul[e]s une dizaine de familles peuvent donner quelque instruction à leurs enfants; quant aux autres, ils sont obligés de mener leurs enfants travailler de bonne [heure]; ceux-là sont bien plus à plaindre que tous les autres [...]

Ici nous terminons nos renseignements, espérant toujours en Dieu qu'il nous améliore notre sort dans l'avenir.

Lettre en judéo-arabe [16 Adar 5624 – 23.2.1864] de la communauté de Chéchuan réunis en conseil, soussigné Aserruya, à Monsieur Carmona, traduit et transmis à l'AIU, Paris (AIU MAROC IV C 11) [traduction de l'époque]

1864

"On continue à maltraiter nos frères à Demnat"

En vous accusant réception de votre lettre du 13 du courant, j'aurai l'honneur de vous informer qu'effectivement M. Henri de Tallenay, Chargé d'Affaires de France au Maroc a reçu de M. le Ministre des Affaires Etrangères des ordres pour la protection à accorder à nos malheureux coreligionnaires du Maroc, et ce haut fonctionnaire d'une bonté parfaite et d'une grande sévérité a bien voulu s'entendre à ce sujet avec ses collègues et a envoyé au Sultan une note sévère tout en recommandant aux agents français de l'Empire sous ses ordres, de conseiller aux Israélites la plus grande prudence à l'égard des fanatiques Musulmans.

On continue à maltraiter nos frères à Demnat, ville de l'intérieur, on les fait travailler les samedi et jours de fêtes, on fait plus, les barbares violent les femmes et les filles, enfin il n'est sorte de mauvais traitement qu'on ne leur fasse endurer. Espérons que grâce à votre heureuse initiative et à la fermeté de Mon Chef, cela cessera bientôt [...]

D'une lettre (24.6.1864) de [Menahem] Nahon, vice-consul de France à Tétuan, à Adolphe Crémieux, président AIU, Paris. (AIU MAROC IV. C. 11).

[...] Je crois que dans le siècle actuel les consuls des nations civilisées rempliraient très mal leur première et plus noble mission, s'ils restaient spectateurs impassibles devant toute une population tremblante, poursuivie, voir leurs familles insultées, leur foyer envahi, leurs biens légitimes volés et souvent le plus sacré de leur honneur violé. Ces scènes terribles, Monsieur le Président, eurent lieu à Tétuan en 1860. La malheureuse population israélite se vit attaquée par des bandes de féroces bédouins qui se portèrent à tous les excès. Les familles, le foyer domestique, la propriété, les temples, l'honneur, tout fut envahi, violé et quand dans le pays où de semblables attentats se commettent à l'ombre d'une commotion politique, mille éléments de discordes politiques se renouvellent. Comment le Consul d'une Nation éclairée et libérale pourrait-il rester tranquille et ne pas être la sentinelle vigilante de la civilisation qui prévoit tout de l'humanité qui assiste tous et de la sainte liberté qui unit tous les hommes et fait fraterniser toutes les sectes.

Monsieur le Président, comme je m'honore du titre de Consul d'Espagne et que je suis en outre chargé des intérêts de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, de la Belgique, du Portugal etc. si j'ai fait quelque chose pour prévenir de malheur à la population israélite, je n'ai fait qu'obéir à un devoir, que je considère très sacré et pour l'accomplissement duquel aucun homme d'honneur n'aspire à des remerciements quoiqu'ils aient une grande valeur étant transmis par un homme qui s'appelle M. Crémieux.

Il y a cinq ans j'arrivai à Tétuan et j'éprouvai la douleur de voir le lendemain de mon arrivée l'horrible spectacle de la bastonnade infligée sur la place publique à deux malheureux Israélites, et j'eus le bonheur de pouvoir les arracher des mains cruelles de la barbare tyrannie. On voyait encore alors sur le sol des environs de Tétuan des taches du sang encore fraîches des innocents israélites lâchement assassinés par le brigand Aïsa et dans cette dégoûtante histoire mes yeux purent lire clairement la prescription de mes devoirs. [sic]

Un Consul d'Espagne doit être la protestation vivante contre tout ce qui est arbitraire et cruel. C'est là, Monsieur le Président, ma règle de conduite, et comme au 19ème siècle la population israélite est encore en butte au Maroc, à toutes les injustices, à tous les fanatismes, à toutes les inhumanités, parce que les Nations européennes consentent volontairement que les Marocains élèvent chaque jour avec plus de zèle fanatique des barrières à la civilisation et à la liberté; je me considère obligé, tant que l'Espagne m'honorera de sa confiance de travailler jusqu'où me forces atteignent dans mon district consulaire à arriver que l'israélite honorable, que l'israélite laborieux et intelligent, obtienne tous les droits que Dieu a concédés à l'homme et qu'il en jouisse, et que le nom d'israélite ne soit plus confondé comme il l'a été jusqu'à présent avec le nom du malheureux esclave. [sic]

Lettre 21.11.1873) de Ramon Lon, Consul d'Espagne à Tétuan, à Adolphe Crémieux, président AIU, Paris (AIU MAROC I. C. 2)

La ville de Maroc [Marrakech], capitale du pays pendant le dernier règne, est encore aujourd'hui le centre de commerce pour le sud de l'empire. Elle compte de 30'000 à 40'000 habitants, parmi lesquels 8'000 à 10'000 Israélites occupant le ghetto ou Mellah[...] Il n'y a pas de Chrétiens à Maroc, les voyageurs européens sont également rares; de cette manière, l'islamisme règne en maître, et son fanatisme inné peut s'exercer en toute liberté sur la population juive, à laquelle il enlève annuellement de nombreuses victimes. Le rapt d'enfants et de jeunes filles se commet sans trêve ni scrupule; les parents qui demandent la restitution de leurs enfants sont brutalement éconduits; s'ils persistent, on les fait disparaître et personne n'en parle plus. [...]

En entrant dans la ville, je ne fus pas à même de distinguer les différentes classes de la population au milieu de la multitude que la curiosité avait mise en éveil autour de ma petite caravane, mais au fur et à mesure que j'avais, la foule se divisa en deux parties reconnaissables chacune à son costume. D'un côté, des hommes d'une mine provoquante, enveloppés dans de magnifiques burnous aux riches bordures, la tête entourée de gros turbans coquettement pliés, les pieds chaussés de belles babouches jaunes, brodées pour la plupart en filigrane d'or et d'argent; de l'autre, une foule timide et déguenillée, ayant pour toute coiffure un mouchoir bleu tacheté de noir, négligemment attaché autour du cou, portant dans la main des pantoufles rustiques, mais continuant à marcher pieds-nus, malgré les cailloux tranchants du pavé. Inutile de dire que ces derniers étaient les Israélites, auxquels il est défendu de porter le turban, qui seul peut garantir la tête des rayons d'un soleil tropical, et même, grâce à un raffinement de cruauté, de porter des chaussures dans tout autre quartier que le Mellah. Qu'on imagine les souffrances de ces malheureux qui, les pieds déchirés et les orteils écrasés par les pierres, sautillent et se tordent de douleur le long des rues, au milieu des railleries de la population musulmane.

Les logements sont à bon marché dans le Mellah de Maroc, par suite de la diminution progressive de la population. La plupart, fuyant les mauvais traitements de l'administration, vont s'établir dans les villes du littoral, où la présence d'agents européens les met à l'abri des persécutions. Le reste, et ce sont ceux dont les souffrances sans nom ont exalté l'imagination, se portent en Terre-sainte pour se vouer aux actes de dévotion. A la différence d'autres pèlerins, les émigrés du Maroc exercent presque tous des métiers utiles et sont à même de gagner honorablement leur vie en Palestine. C'est pourquoi l'émigration marocaine me paraît mériter d'être encouragée. [...]

Il va sans dire que c'est surtout la classe ouvrière et les petits commerçants qui sont le plus exposés aux procédés arbitraires des autorités. L'artisan israélite qui porte son ouvrage chez le fonctionnaire marocain, est payé de coups de bâton s'il ne se contente pas de la moitié du prix convenu. Les corvées les plus lourdes accablent sans cesse la population laborieuse, sans épargner les femmes et les enfants. En passant dans le bazar du quartier arabe, j'ai vu de longues files de jeunes filles juives, tête et pieds nus, travailler à la confection

des habits militaires, ne recevant que dix ou quinze centimes par jour. Mais les souffrances corporelles ne sont rien auprès des douleurs morales auxquelles ces êtres sensibles et pudiques sont constamment exposés. Dans un pays où aucune femme honnête ne sort sans voile, les femmes et les jeunes filles juives sont obligées de travailler le visage découvert au milieu du bazar, et de s'exposer ainsi aux regards éhontés de la populace arabe. Un musulman m'a avoué lui-même que cette exposition humiliante n'a qu'un seul but, celui de forcer les femmes juives à l'apostasie, comme l'unique moyen d'échapper à un traitement aussi intolérable. En effet, ne leur faut-il pas une grandeur d'âme tout exceptionnelle pour persister dans une vie de misère et de souffrances indicibles, quand le changement de religion leur offre les biens les plus précieux, la liberté, la richesse et les honneurs ?

Les petits commerçants du Mellah ne sont pas mieux traités, car la vente en détail donne souvent lieu à des contestations entre Arabes et Israélites, d'où les premiers sont certains à l'avance de sortir vainqueurs. Le musulman qui achète une denrée quelconque chez un débiteur juif, revient plusieurs [heures] après en accusant celui-ci d'avoir fraudé le poids ou la mesure. Comme d'un côté, le témoignage des Israélites n'est pas valable, et que, de l'autre, il est impossible de trouver des témoins arabes dans le Mellah, le musulman est cru sur parole, et l'administrateur du ghetto (mutahassib) ne se fait pas faute d'infliger au prétendu coupable une volée de coups de bâton qui le laisse inanimé sur le sol ou le rendent estropié pour toute sa vie. J'ai vu de mes yeux, un grand nombre de ces victimes, bouchers pour la plupart, se traînant misérablement par terre, ne pouvant se dresser debout, le dos horriblement hâché, au point de ne former qu'une plaie béante. Des chairs noirâtres et pourries pendaient à leurs chevilles, leurs pieds tordus et gonflés par la violence des coups, se terminaient par une hideuse ampoule bleuâtre et purulente qui cachait les affreux débris d'orteils broyés par le bâton. C'était hideux, c'était navrant à voir, et cependant ces sévices remontaient déjà à dix ou quinze jours. Quel devait être l'état de ces malheureux le jour même ou leurs bourreaux le leur firent subir !

Quelquefois, les plus cruels châtiments atteignent les pauvres Israélites sans le moindre prétexte, mais seulement pour leur rappeler qu'ils ont des maîtres qui peuvent faire d'eux tout ce qu'ils veulent. L'idée dominante des autorités marocaines est que l'Israélite ne doit ni entreprendre ni arranger une affaire commerciale sans leur entremise, dans le but, bien entendu, de se faire payer une belle et bonne commission. Aussi leur colère ne connaît-elle pas de limite quand une pareille aubaine échappe à leur rapacité. [...]

La politique arabe a toujours eu pour but de dominer la masse du peuple par un petit nombre de privilégiés acquis au gouvernement. Cette tendance a provoqué au milieu de la population du Mellah la formation d'une oligarchie assez puissante, que l'autorité supérieure favorise ostensiblement et qui, soit par peur, soit par gratitude, se met toujours de connivence avec l'administration, afin d'étouffer la voix et les plaintes de peuple. La ligue des *guebirim* (puissants) se compose d'une dizaine de familles enrichies en faisant le commerce avec

l'argent que le sultan leur a prêté, il y a quelques ans. Ils habitent des maisons vastes et somptueusement meublées; leur table est bien pourvue de viandes et même de vins d'Europe, mais en sortant de chez eux, ils sont assimilés aux autres et sujets aux lois vexatoires comme le dernier du peuple. On les accuse de s'entendre avec l'administration pour accaparer les blés et les meilleures viandes de boucherie pour leurs besoins journaliers. Il y a, je crois, beaucoup d'exagération dans ce langage, mais il ne doit certainement pas contribuer au bonheur de cette classe aisée, qui se voit constamment en butte à l'antipathie du peuple. Placés entre la crainte des Arabes et la haine peu déguisée de leurs coreligionnaires, les *guebirim* du Mellah me paraissent plus à plaindre qu'à envier. Leur vie est partagée entre le besoin de la conservation et les remords, à tel point qu'il leur reste peu de moments pour jouir de leurs richesses. J'en ai une preuve palpable: M. Meir Corcos, le chef reconnu de cette oligarchie si enviée, à l'occasion d'un entretien que j'eus avec lui le samedi 17 août, se trouva tout à coup si mal qu'il dut interrompre aussitôt la conversation, et dès lors il ne prit plus aucune part aux réunions qui eurent lieu pour la formation du Comité de l'*Alliance*. La plupart des *guebirim* imitèrent la conduite de leur chef et se tinrent à l'écart.

Malgré le danger réel d'éveiller le soupçon des Arabes et s'attirer leur vengeance, plus de trois cents personnes, partagées en petits groupes, m'accompagnèrent jusqu'à une certaine distance de la ville, et là, à l'abri de toute indiscretion, les groupes se réunirent autour de moi pour me serrer la main et me souhaiter bon voyage. Quelques mots de remerciements et de consolation furent tout ce que j'ai pu rendre à tant de noble dévouement. La pensée que quelques-uns de ces hommes de coeur auront peut-être à rendre compte de leur empressement en faveur de l'étranger, qu'ils seront peut-être battus, jetés en prison et dépouillés de leur bien à cause de moi; cette pensée sombre me déchira le coeur et me révolta contre le sort. Nous nous séparâmes sous le coup des plus profondes émotions que le coeur humain ait jamais ressenties. [...]

[...] nos coreligionnaires de Méquinez croient leurs frères de Maroc [Marrakech] plus heureux qu'ils ne le sont. L'édit du défunt Sultan [5 février 1864, obtenu par Sir Moses Montefiore] reste lettre morte dans tout le royaume, et si les Israélites des villes maritimes ont un meilleur sort, le mérite en revient entièrement aux représentants des Puissances européennes [...]

Extraits d'un rapport (fin août 1876) de Joseph Halévy, orientaliste, suite à sa Mission au Maroc pour l'AIU en juillet 1876 (AIU France IX A 73). Dans le Bulletin AIU, 2e sem. 1876, après le retour de Joseph Halévy, mais avant la publication de son rapport dans le Bulletin de 1877, 1er sem., on trouve le commentaire: "On peut dire que nulle part et à aucune époque nos pauvres coreligionnaires n'ont été aussi horriblement maltraités."

1880

"Donnez le pétrole, donnez le feu, voilà le Juif qui passe !"

La famille du défunt Abraham El Alouf, qui avait été assassiné puis brûlé à Fez, est allée demander au Gouvernement un document constatant l'assassinat de leur malheureux parent. (C'est l'usage au Maroc, parmi les Musulmans, de réclamer un pareil document, dans un pareil cas, qui sert de pièce de conviction contre les assassins). Le Vizir leur dit qu'avant de leur répondre il devait consulter son maître. Sa Majesté a répondu qu'un tel document ne pouvait se donner ni pour l'assassinat d'un Juif, ni d'un Chrétien, ni d'un esclave, qu'Elle engageait les Juifs à pardonner les assassins et qu'il n'en fût pas fait plus mention.

Les quelques Musulmans que le Gouvernement avait fait arrêter, nous écrit-on encore, ont été mis en liberté. Vous devez comprendre à quoi vont être exposés nos malheureux coreligionnaires du Maroc contre qui se soulève la haine musulmane.

Nos coreligionnaires sont menacés à chaque moment, et on va même jusqu'à crier dans les rues : "Donnez le pétrole, donnez le feu, voilà le Juif qui passe !"

Nous ne serons pas étonnés d'entendre dire un jour que les Musulmans sont entrés dans le Ghetto soit à Fez, Méquinez, soit dans une autre ville de l'intérieur du Maroc et qu'ils y ont assassiné hommes, femmes & enfants.

Dans cet état de choses, nous ne pouvons qu'implorer par votre intervention la haute protection des Puissances civilisées. [...]

Ce malheur qui vient de frapper la Communauté Israélite de Fez prouve une fois de plus la haine que les Musulmans ont contre les Juifs puisque pour un acte aussi barbare les coupables ont été mis en liberté, tandis qu'Isaac Amar, victime innocente, demeure en prison et peut-être bientôt y trouvera-t-il la mort.

Le cas est grave, et nous supplions instamment nos coreligionnaires européens qui sont nés libres et qui jouissent de tous les avantages des nations civilisées de nous venir en aide en implorant auprès de leurs gouvernements respectifs de nous prêter leur haute protection.

D'une lettre (3.2.1880) du Dr. Miguerez, vice-président du Comité régional AIU, Tanger, au secrétaire AIU, Paris (AIU MAROC IV. C. 11)

1880

"Un Juif peut-il avoir une Mauresque à son service ?"

Nous venons vous faire connaître une injustice qui a eu lieu le 1er crt. à Entifa (district de Maroc) [Marrakesh].

Un gouverneur nommé Hadj [*Hadj* : qui a fait le pèlerinage à la Mecque] Abdellah Eznagui, élevé à cette dignité depuis 6 mois, fit saisir un Israélite de la même localité, vieillard de 65 ans nommé Jacob Dahan, homme pieux et aisé. Ce gouverneur le fit clouer sur le sol, au moyen de deux clous, lui ayant ensuite fait administrer des coups de bâton en quantité telle que le malheureux exhala

son dernier soupir. Le gouverneur ordonna après à ses soldats de traîner le cadavre sans permettre qu'il fût livré à ses coreligionnaires pour l'ensevelir.

Ces derniers, après avoir épuisé tous les moyens imaginables, entre autres celui de faire le sacrifice de 7 animaux, purent décider le gouverneur à leur livrer le cadavre moyennant une somme de 80 piastres (400 francs). Le gouverneur, outre ces 80 piastres qui lui furent remis par quelques membres de la communauté, confisqua le bétail et la mule appartenant au malheureux Dahan.

La cause de cet assassinat est la suivante: pendant la famine de l'année dernière, cet Israélite, étant une personne très charitable, accueillit chez lui une pauvre Mauresque qu'il secourut pendant tout ce temps-là et qui, en échange, faisait le service de la maison. Le gouverneur, l'ayant appris, fit appeler l'Israélite et, s'adressant à lui d'un ton terrible, lui dit: "Un Juif peut-il avoir une Mauresque à son service ? Celui-ci mérite d'être brûlé !"

Là-dessus, il ordonna à ses soldats d'agir comme nous l'avons dit plus haut. Ces nouvelles nous sont parvenues par l'entremise de 8 Israélites qui ont pris la fuite d'Entifa, craignant d'être assassinés. Lorsque ceci sera entendu par d'autres Gouverneurs, il y aura certainement des imitateurs, et nous craignons beaucoup pour la vie de nos coreligionnaires. La femme du malheureux Israélite est près de mourir de peur et de douleur.

Traduction d'une lettre en arabe (9 Tamouz 5640-18.6.1880) de Mojluf Aben Mohas, Hadan Ederhi, Mojluf El Harrar à Marrakech, à David Corcos, Mogador, transmise AIU, Paris (AIU MAROC IV. C. 11 (Tanger)).

1888 "*De grands principes sacrifiés par les gouvernements à des vues politiques*"

Alors que l'Israélite indigène n'avait d'autre protecteur que l'Arabe son persécuteur, l'humilité naturelle du Juif lui gagnait la pitié de son maître. A présent ce n'est plus le cas; des centaines grâce à la protection étrangère et des milliers par leur éducation ont acquis une situation tellement supérieure sur leurs voisins arabes, que ceux-ci irrités pratiqueraient une vengeance terrible sur leurs victimes une fois qu'ils les connaîtront sans défense. [...]

Le venin infiltré dans le coeur des mahomedans contre les Juifs pour ce qu'on appelle insoumission se soulagera en persécution contre ceux qui, pendant près d'un quart de siècle se sont soustraits à leur joug; et comme l'ignorance et le fanatisme ne savent pas où se borner, toute la population et spécialement celle de l'intérieur souffrira pour les fautes d'un petit nombre, si toutefois on peut qualifier de faute qu'un homme que la position sociale et l'éducation rend indépendant veuille être traité sur un pied d'égalité. [...]

Extraits d'un long rapport (10.1. 1888) de L.A. Cohen, membre du Comité régional AIU de Tanger (et représentant de l'Anglo-Jewish Association), à l'AIU Paris et l'AJA, Londres. (AIU MAROC I. C. 2). Cohen, né au Maroc, a été naturalisé sujet britannique. Il a fondé *Le Réveil du Maroc* en 1883.

Il est arrivé à la connaissance de Notre Majesté Chérifienne, que tu n' observes pas une bonne conduite à l'égard des israélites de ta juridiction; que tu les maltraites, que tu les fais bâtonner et charger de fers, sans égard pour les vieillards ni les enfants.

Ces faits qui sont notoires, Nous ont surpris; car tu connais bien la punition qui attend, le jour du dernier jugement, celui qui maltraite un serviteur de Dieu. Le Prophète a dit : "Quiconque commettra une injustice contre un Juif, sera mon ennemi le jour du dernier jugement."

Ne commets plus donc cette faute; observe une bonne conduite envers les israélites. Conduis-toi à leur égard de la même façon qu'avec tes administrés musulmans; dans les affaires civiles fais leur justice et dans les affaires religieuses, laisse absolument à leurs rabbins le soin de les décider. [sic]

Quant aux israélites protégés par les Puissances Etrangères, comporte-toi à leur égard conformément aux dispositions des traités et des Conventions en vigueur, mais si quelqu'un de ces derniers refuse de se soumettre à ce qui est juste, fais constater sa conduite par une déclaration que tu enverras à Notre Majesté pour que Nous nous entendions avec le gouvernement étranger qui le protège.

Traduction originale en français d'une lettre en arabe du Sultan Moulay Hassan au Caïd Ouïda de Marrakech, datée du 7 du mois de Djoumama 1310 (27 décembre 1892) (AIU MAROC IV. C. 11)

J'ai l'honneur de vous adresser cette lettre pour porter à votre connaissance les mauvais traitements dont j'ai été victime aujourd'hui, de la part du soldat du cadî de notre ville, Moulay Mustapha.

Le caïd Ouïda et le cadî Moulay Mustapha avaient fait dresser aujourd'hui leur tente près de la porte du Mellah et avaient convoqué les Israélites pour recevoir d'eux l'impôt [la djézia] qu'ils sont tenus de payer au sultan.

Ils m'ont fait chercher à mon tour. Je m'étais d'abord informé si les protégés européens payaient cet impôt. Ayant appris qu'un grand nombre de protégés l'avaient déjà payé, j'ai voulu faire de même. Après avoir remis aux deux fonctionnaires le montant de l'impôt, je reçus du soldat du cadî trois coups de bâton sur la nuque. M'adressant au cadî et au caïd, je leur dis : "Sachez que je suis protégé italien". Alors le cadî dit à son soldat: "Ote-lui le mouchoir qu'il porte sur la tête et frappe-le bien fort, il ira ensuite se plaindre où il voudra."

Le soldat obéit avec empressement et me frappa de nouveau avec plus de violence. Ces mauvais traitements infligés en public à un protégé européen montrent à tous les arabes qu'ils peuvent impunément maltraiter les Israélites.

Lettre (25.2.1894) "par un Israélite de Marrakech (protégé italien) à un de ses coreligionnaires de la côte". (AIU Bulletin mensuel, janvier-février 1894, p. 45)

[...] Au premier coup de canon [du croiseur "Galilée" le jeudi 3 août], comme si les Arabes n'attendaient que ce signal, les soldats du Maghzen se précipitent sur le Mellah, suivis de toute la populace, et commencent le pillage. Les 5/6000 hommes qui attendaient aux portes, pénètrent en ville, se répandent tant au mellah qu'à la medina, volent, pillent, violent, tuent, incendient, et pendant 3 jours, jusqu'au débarquement des troupes françaises, répandent en ville la terreur. Il n'y a pas une maison, pas une famille, pas une personne qui ait été épargnée. On peut compter en tout 5/6 maisons israélites qui soient restées intactes parce qu'elles se trouvaient près des consulats. La Kaïseria, quartier des marchands israélites, plus de 500 magasins, est incendiée; il n'en reste que des ruines; le mellah d'un bout à l'autre, sans aucune exception, est saccagé: portes et fenêtres brisées; meubles, effets disparus; tout est nettoyé, rasé; nos écoles sont mises en pièces: les bancs et pupitres cassés, le matériel, l'argent enlevés; les livres brûlés. Au Talmud-Tora où logeait Mr. Soussana, l'adjoint, tout a été mis en pièces. Mr. Soussana était très malade: on lui a enlevé tout, jusqu'à son matériel, sa chemise; on l'a laissé nu sur son lit en fer [...]

Toutes les synagogues, moins deux petits oratoires, ont été saccagées, l'argenterie volée, le hekal [tabernacle] violé. Détail tout à l'honneur de nos coreligionnaires: tous les sefarim [rouleaux de la Thora] ont été sauvés. Partout c'est la désolation, la dévastation. On ne dirait pas que des hommes ont pu faire tant de dégâts, mais plutôt qu'un cataclysme s'est abattu sur la ville.

Mais le pillage, l'incendie, ce n'est rien. Les Israélites, chassés de chez eux, se répandirent dans tous les quartiers, aux environs des consulats, surtout autour du Consulat de France. Il y avait bataille entre les Arabes et les Européens assiégés dans leurs consulats. Devant les pertes énormes subies par eux, les Arabes s'acharnent sur les plus faibles: les Israélites. Une véritable chasse à l'homme commença. On se cacha dans les caves, sous les décombres, dans les citernes vides; des familles vécurent trois jours, sans manger, sous de la paille. Les hommes étaient pourchassés à coups de matraques ou de poignards; les femmes violées quand on avait le temps ou enlevées avec les enfants. Des scènes terribles se produisirent. Il faut entendre le récit de la bouche des victimes. [...]

D'après l'enquête à laquelle je me suis livré depuis 3 jours, je suis arrivé aux chiffres suivants que les autorités m'ont déclaré très probables: 30 morts, une soixantaine de blessés dont une vingtaine très grièvement, des viols innombrables (je n'ose interroger les familles et on n'ose pas me l'avouer) Plus de 250 jeunes femmes, filles, enfants enlevés. [...]

[...] Mais les plus à plaindre, ce sont encore ceux qui ont été emmenés captifs ou qui ont été fait prisonniers au milieu de leur fuite. Ah ! la pauvre, la triste humanité ! Beaucoup sont sans manger depuis 4 et 5 jours. [...] Quand on les laisse partir, on les renvoie nus, complètement nus. [...]

Extraits de deux lettres (15 et 23.8.1907) d'Isaac Pisa, directeur de l'école de garçons AIU, Casablanca, au président AIU, Paris (AIU MAROC II.C.3)



Casablanca, Août 1907
L'enlèvement des cadavres dans le quartier juif

(*L'Illustration*, Tome CXXX, 65e année - No 3365, du samedi 24 août 1907)

1907 *Quatre cent Israélites se réfugient à Settât, femmes et filles violées*

Je t'apprends que ta famille est arrivée ici en bonne santé, grâce à Dieu, mais ta soeur est morte en arrivant à Zettat et elle a été enterrée comme une sainte puisqu'elle n'est pas morte en route.

Tu sauras par cette lettre qu'il y a plus de 400 Israélites de Casablanca ici. Ils sont tous sans vêtements. Je fais tout mon possible pour leur donner à manger, mais je n'ai plus rien. Toutes les jeunes filles ont été violées. Tu connais la fille d'Israël, ton voisin, qui est jolie. Tous les Arabes sont passés sur elle. Les femmes mariées ont été prises aussi; leurs maris ne veulent plus d'elles, et il y a un grand scandale. Tout le monde meurt de faim. Je te prie donc de t'adresser aux notables de Casablanca et au maître de l'Alliance pour qu'ils fassent quelque chose pour eux, sinon ils vont mourir tous de faim et de souffrance.

Traduction d'une lettre en judéo-arabe (12 Eloul 5667-22.8.1907) de David Amar, marchand à Settât, à Sellam Edery, notable de Casablanca, traduite et transmise par Pisa à l'AIU, Paris (AIU MAROC II. C. 3)

1907 *Les jeunes filles enlevées sont rachetées des mains des Arabes*

Le nommé Abram Amstet est venu chez nous à Settat avec Si Mohamed-ben-Hadj-Omar, son compagnon d'Ouled-Hris. Cet arabe a délivré en chemin 2 jeunes filles au prix de 6 douros et il les a conduites jusqu'à Settat, sans vouloir accepter un centime. C'est un cadeau, dit-il, qu'il fait aux Israélites. Il nous a raconté toutes les peines qu'Abraham Amset a subies pour assembler tous les Israélites échappés de Casablanca.

Vous nous demandez le nombre d'Israélites de Casablanca qui se trouvent à Settat. Depuis que nous les recevons, nous avons inscrit à peu près 500 familles. Nous leur avons donné l'hospitalité; beaucoup sont partis pour Mazagane; nous leur avons payé les conducteurs et n[ous] leur avons donné du pain pour la route. D'autres restent ici : ils mangeront, boiront, coucheront gratis tout le temps qu'elles veulent rester. [sic]

Il y a aussi des jeunes filles que nous avons délivrées des Arabes aux environs de Settat. Dès que nous entendons dire : dans tel douar il y a une jeune fille, nous envoyons tout de suite des personnes honorables pour nous les [r]acheter. [...]

D'une lettre en judéo-arabe (4 Heshvan 5668—12.10.1907) de David Amar et Abraham Ohayon à Settat, à Pisa et Zagury, notable, Casablanca; traduite et transmise par Pisa à l'AIU, Paris (AIU MAROC II. C. 3)

1907 *Pillage et destruction des mellahs à Settat et dans le Mzab*

J'ai l'honneur de vous confirmer ma dépêche de ce jour ainsi conçue : "Settat pillée par tribu Mzanza. Population juive a fui." Un courrier est venu m'apporter ce matin cette terrible nouvelle. La tribu Mzanza qui entoure Settat, profitant de l'anarchie et de la liberté d'action que lui laissent les trois armées qui campent dans la Chaouia, s'est jetée sur la ville, l'a pillée et détruite presque complètement. La population juive a fui en un exode éperdu. Je me demande avec angoisse où elle va se diriger. De quelque côté qu'elle aille elle va trouver des tribus hostiles et excitées. J'ai couru au consulat où la triste nouvelle m'a été confirmée de point en point.

Je vous ai donné (il y a quelques jours) des renseignements sur Settat. Avec cette étonnante vitalité qui fait l'apanage de notre race, la Communauté s'était vite reformée après le pillage d'il y a quatre ans. C'est vous dire l'étendue de la nouvelle catastrophe qui vient frapper la population juive de ce pays : 300/400 familles sont de nouveau sans abri et sans pain, sans compter les familles de Casablanca qui y sont encore et qui ont subi les horreurs d'un second pillage.

1908 [...] J'ai reçu aujourd'hui la visite du Cheik-ben-Omar, qui a protégé si efficacement les Israélites, sur ma recommandation et celle de Mr. Karl Tieke, le doyen de la colonie allemande. Il m'a confirmé de point en point le récit que je v[ou]s ai envoyé avant-hier et il a ajouté quelques détails que j'ai vérifiés exacts. Au départ des Français, après la première occupation de Settat, les Arabes se sont jetés sur le mellah avec l'idée de les exterminer pour avoir acclamé

les troupes françaises. Une quarantaine d'israélites ont été tués et la tuerie n'a cessé que parce que Cheik Omar en personne est allé protéger le mellah et qu'il a tué de sa main un pillard pour montrer sa volonté d'arrêter le pillage. C'est grâce à son attitude que le reste eut la vie sauve et put vivre jusqu'au retour des Français. Il m'a affirmé que beaucoup de Juifs sont restés derrière Settât et selon lui ils ont dû être tués après le second départ des Français.

Le cheik-ben-Omar qui a été fait prisonnier par les troupes françaises & qui a été relâché pour son attitude loyale va rentrer à Settât. Il m'écrira si le retour des Israélites sera possible.

1908

Israélites du Mzab

Encore un malheur que j'ai le douloureux devoir de vous communiquer et dont nos coreligionnaires du Mzab ont été les victimes. La colonne du Général d'Amade opérant contre les Mdakras est arrivée le 17 ct. au pied des collines avoisinant Mzab. Le caïd de la casbah Ben-Ahmed—la plus peuplée du Mzab et celle qui renferme le plus d'Israélites—est allé faire sa soumission aux autorités françaises. Le lendemain, par représailles, les autres Mzabi ont pillé cette casbah, détruit pierre à pierre les deux mellahs, massacré nombre d'Israélites et chassé les autres comme un troupeau de bêtes à travers champs. Ces renseignements m'ont été confirmés officiellement.

D'après des sources indigènes, la plupart des Israélites habitant cette casbah—au nombre de quelques centaines—se seraient dirigés vers Casablanca. Un grand nombre se serait réfugié dans les autres casbahs. J'en ai reçu ici hier une avant-garde composée de 90 personnes dont le dénûment est facile à imaginer si l'on songe à la misère habituelle de la population, aux vexations dont elle est l'objet particulièrement depuis quelques temps, la longue voyage qu'elle a dû faire pour venir jusqu'à Casablanca. [sic]

Extraits de trois lettres (19.11.1907, 13 et 25.2.1908) d'Isaac Pisa au Président AIU, Paris (AIU MAROC II. C. 3, I. B. 2, I. B. 1)

1908 *“Des sauvages attendent la première occasion d'assouvir leur haine.”*

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à la suite des événements qui se sont déroulés dernièrement au Maroc, et particulièrement à Fez la situation de nos malheureux coreligionnaires de cette ville est devenue intolérable sous tous les rapports.

Je passe sous silence les terreurs et les paniques de chaque instant ainsi que tous les dangers dont nous sommes continuellement menacés. Il me suffit de vous dire, ce que vous n'ignorez pas, du reste, que nous vivons parmi des sauvages, qui ont tenté déjà, et qui n'attendent que la première occasion encore, d'assouvir leur haine féroce en faisant un carnage de tous les Juifs. A chaque émeute qui se produit en ville, on parle de faire irruption dans le Mellah et de le mettre à sac.

A cette vie d'inquiétude continuelle, d'autres tourments viennent s'ajouter. Depuis la proclamation de Muley Hfid, comme sultan dans cette capitale, il est interdit à nos coreligionnaires de fréquenter la Mdina, quartier musulman, qui est le centre des affaires et où les Juifs pauvres et aisés, artisans et commerçants trouvent à gagner leur vie, sous peine d'être battus et maltraités de la belle façon.

Les quelques rares pères de famille indigents, bien entendu, qui dans le but de gagner quelques sous pour la nourriture de leurs enfants, exposent leur vie et se rendent à la Mdina reviennent harassés, exténués tellement ils sont embêtés par les musulmans. On leur fait subir toutes sortes d'humiliations. On les force à enlever leurs souliers et à marcher nu-pieds; on leur fait faire des sauts et des danses qui provoquent leur hilarité et qui satisfont leur mépris pour le Juif, toutes les tortures enfin, possibles et imaginables leur sont infligées sans pitié, et quiconque ose opposer quelque résistance à ces cruelles fantaisies est battu et malmené.. [...]

D'une lettre (13.2.1908) de Rahamin Benzimra, Fez, au président AIU Paris.

1911

Les Juifs doivent se déchausser dès la porte du Palais

J'ai l'honneur d'accuser réception à votre lettre No 1283 du 30 janvier [réellement du 17] contenant une lettre de Ribbi Vidal Sarfaty. Ce rabbin vous prie d'intervenir auprès de Si Mohamed el Mokri, Ministre marocain des Affaires Etrangères, actuellement à Paris, pour que soit aboli l'usage dégradant imposé aux Juifs de ne pénétrer au Dar El Maghzen que pieds nus. Les faits allégués dans la communication de Ribbi Vidal sont malheureusement exacts. Les Juifs doivent se déchausser dès la porte de Dar-Maghzen. Outre le côté humiliant de cette mesure, c'est une souffrance intolérable pour nos coreligionnaires que de devoir stationner de longues heures pieds-nus, sur la terre humide et froide de la cour du Palais, ou chauffée à blanc par le soleil d'été. Le rabbin Vidal, un familier du Dar-Maghzen où il se présente pour les affaires de la communauté ou de particuliers, est souvent rentré malade d'une station un peu trop prolongée devant les bureaux.

On ne pourrait pas, à mon avis, obtenir du Sultan un ordre permettant aux israélites de pénétrer chaussés dans son Palais. C'est une concession que son orgueil ne lui permettrait pas de faire et qui est complètement opposée à la conception des musulmans de la situation des Juifs vis à vis d'eux. Mais c'est un droit que les israélites peuvent réussir à conquérir par eux-mêmes. J'ai beaucoup engagé certains de nos coreligionnaires de Fez, citoyens ou sujets de nations européennes, à pénétrer hardiment au Dar-Maghzen avec leurs chaussures aux pieds. Je me suis offert même à les accompagner la première fois qu'ils iraient. J'étais sûr qu'il ne leur arriverait rien et plutôt que d'avoir une histoire avec un consul quelconque, le Maghzen aurait fermé les yeux sur l'incident. Au bout de quelque temps, on n'aurait plus fait de distinction entre protégés et non protégés; tout israélite indigène aurait eu le droit de circuler avec ses souliers dans les cours intérieures du Palais. Il ne m'a pas été possible d'obtenir de nos coreligionnaires la légère marque de courage qu'il fallait pour franchir, chaussé et en ma compagnie, l'enceinte du Palais.

Je ne vous engage donc pas à faire auprès du Mokri la démarche que vous indique Ribbi Vidal, de peur de ne pas la voir aboutir. L'affaire en elle-même ne présente aucune gravité ni même urgence; le temps, les idées nouvelles qui pénètrent dans le monde musulman, l'accroissement du nombre de protégés, se chargeront de faire disparaître cette marque d'asservissement imposée aux Juifs; ceux qui adopteraient le costume européen s'en affranchiraient immédiatement.

Lettre (30.1.1911) d'A[mram] Elmaleh, directeur de l'école de garçons AIU, Fez, au président AIU, Paris (AIU MAROC XV. E. 246).

1912

Massacre et pillage du mellah de Fez

[...] Plus de soixante morts israélites, une cinquantaine de blessés, le tiers du Mellah livré aux flammes, le sac complet du quartier, une population juive que nous estimions alors à dix mille âmes et que l'exode qui suivit ces tristes événements réduisit bientôt à 8'000 âmes, vivant de la charité publique, sans abris, sans vêtements, sans foyers, sans instruments de travail, dénuée de tout, voilà le bilan de ces tristes journées, voilà la situation à laquelle la Commission avait à faire face. [...]

La population juive resta au Palais depuis le 19 jusqu'au 28 avril. Entassée le premier jour dans une cour étroite, elle put plus tard occuper les vastes cours intérieures du Palais et la ménagerie où les cages des fauves même servirent d'abri. Dès sa création, la Commission se préoccupa d'envoyer tous les matins les vivres nécessaires à cette population. [...]

Il est peut-être inutile de rappeler les sanglants événements dont Fez fut le théâtre le 17 avril 1912, pourtant ce qu'il advint fut tellement terrible que tout récit sera toujours au-dessous de la réalité.

On avait, en effet représenté les Marocains comme quelquefois sanguinaires, mais ils accomplirent ce jour un forfait tellement infâme que les Israélites du Mellah en garderont à jamais le souvenir néfaste.

Assassinat, viol, incendie, pillage rien ne fût épargné à cette malheureuse communauté israélite qui ne put songer à se défendre, ayant été complètement désarmée quelques jours auparavant par les Autorités Marocaines, sous un prétexte futile, prétexte qui montre combien la révolution fut organisée et non pas spontanée comme quelques uns se sont efforcés de le dire. [...]

Le 17 Avril, tandis que les gens du Mellah vaquaient à leurs occupations habituelles, une horde de Marocains composée de milliers d'individus, se précipitaient sur ce quartier et lâchement, alors que nos malheureux coreligionnaires leurs demandaient grâce, leur rappelant les services passés, ils assassinaient des enfants, des femmes mêmes et des vieillards, sous les yeux de leurs familles impuissantes à leur porter secours. [sic]

La horde qui ne connaissait plus de frein assouvissait aussi sa passion sur nos épouses et nos filles qui étaient violées devant leurs parents avec une sauvagerie sans nom.

Les circonstances de ces atrocités nous font encore frémir, elles dépassent tout ce qu'on peut imaginer et lorsque nous aurons dit qu'une partie des femmes et jeunes filles ainsi flétries est morte, et que l'autre, malgré les soins empressés des médecins Français porte et portera à jamais les traces de ces violences, l'on comprendra peut-être la douleur qui règne au Mellah.

Mais tandis qu'un certain parti de Marocains exerçaient leurs violences sur nos personnes, d'autres envahissaient nos demeures et après avoir enlevé tout ce que nous possédions mettaient le feu à nos demeures ajoutant ainsi un terrible élément à l'horreur d'une pareille situation.

Quelles furent nos souffrances, elles ne peuvent se décrire, car à ce moment-là, nous avons perdu toute notion de nous-mêmes, apeurés, voués à une mort certaine, nous attendions angoissés, séparés des nôtres, le moment de notre délivrance.

Pourtant la présence des soldats Français exerçait une salutaire action sur MOULAY HAFID, qui se décidait à sauver une population d'environ dix mille âmes, errante de par les rues, la plupart sans vêtements. [sic]

Les jardins du Sultan nous étaient désignés pour refuge, et là, sans distinction de sexe, nous étions *parqués* dans des écuries, dans les cages d'une ménagerie, partout enfin où nous pouvions avoir un abri contre la pluie diluvienne qui tomba pendant ces jours néfastes.

Nous sommes restés dans ces lieux pendant plusieurs jours sans pouvoir nous couvrir et presque sans pain.

Les soldats Français nous ont délivré et, l'ordre étant rétabli, nous avons pu retourner vers nos demeures. [sic]

Là quelle nouvelle désolation, tout avait été dévasté, et lorsque nous dirons que le bois de nos maisons avait été arraché et enlevé, l'on se rendra peut-être compte de ce que fut le pillage.

Quelques secours nous parvenaient du Général LYAUTEY qui venait d'arriver à Fez et s'empressait de venir constater par lui-même le triste état des choses. [...]

Le premier extrait ci-dessus est tiré du rapport officiel qu'Amram Elmaleh écrivit le 22. 10. 1912—voir *Commission de Secours de l'Hygiène du Mellah de Fez*, p. 8, Tanger 1913. Le second (octobre 1913) provient du rapport qu'il prépara en relation avec sa mission pour les autorités françaises. Elmaleh a vécu le pillage du mellah et l'a décrit de façon détaillée dans ses lettres, publiées par la suite dans les *Bulletins de l'AIU* de 1911 et 1912. Une de ces lettres a paru dans le No 229 (avril 1976) de *l'Arche*.

*Achévé d'imprimer le 10 mai 1977
sur les presses de l'imprimerie Avenir s.a.
10, rue de l'Avenir — CH 1207 Genève*



Fez, Avril 1912

En haut : Un coin du Mellah saccagé. En bas : Les Juifs enterrant leurs morts
Couverture : Enfants juifs parqués dans la ménagerie du Sultan

(L'Illustration, Tome CXXXIX, 70e année – No 3611 du samedi 11 mai 1912)

PUBLICATIONS
ORIENTALISTES
DE FRANCE

